

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
10/06/2022

Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 7  
Nombres de membre Absents : 4  
Nombre de procurations : 1  
Nombre de votants : 6

Date Affichage  
10/06/2022

Séance du 16 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux les seize juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M, DABOUIS N., DOMINGO J.D, LAUBRAY J., PICHEYRE V., VAILLS S

Procuration : CORREIA J à PETITQUEUX P,

Absents excusés : MIRAN P., PUJOL D., BADIE F.,

Monsieur le maire ne prend pas part au vote, la procuration qui lui a été donnée n'est donc pas valide et pas comptabilisée pour cette délibération.

**Objet de la Délibération :**

**APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA S.P.L. TRIO PYRENEES**

MONSIEUR JEREMY LAUBRAY **EXPOSE** aux membres du Conseil Municipal que le projet de territoire mené depuis plusieurs mois par les trois stations de Porté Puymorens, Formiguères et du Cambre d'Aze en lien avec le Département des Pyrénées Orientales et misant sur la complémentarité des activités et la modernisation des équipements dans un but de diversification de l'offre touristique entre dans sa phase ultime de formalisation juridique,

**RAPPELLE** sa délibération en date du 7/04/2022 par laquelle il a approuvé le principe de déléguer l'exploitation de son service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de *Porté Puymorens, Cambre d'Aze et Formiguères à une S.P.L. (Société Publique Locale)*,

**RAPPELLE** également que lors de la même séance du 7/04/2022, il a approuvé le principe de constitution d'un Groupement d'autorités concédantes avec la *Commune de Formiguères, le Sivom de Latour de Carol et le SI d'Exploitation du Cambre d'Aze* pour la passation et l'exécution conjointe d'une convention de délégation de service public à une S.P.L.

**EXPOSE** que des discussions ont été menées avec les représentants de la S.P.L. Trio Pyrénées qui a établi une offre de prestation pour la gestion et l'exploitation des trois domaines skiables. Ces discussions ont abouti à la formalisation d'une convention de délégation de service public.

**PRESENTE** au Conseil Municipal le projet de convention de délégation de service public qui a été discuté avec la S.P.L. Trio :

- L'objet de la convention porte sur l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables des stations de Porté Puymorens, Formiguères et du Cambre d'Aze,
- La S.P.L. exploitera à ses risques et périls l'ensemble des installations existantes, elle aura en outre la charge d'assurer la réalisation d'un important programme d'investissement et de modernisations sur chacun des trois sites comme mentionné dans l'Annexe 11,
- Compte tenu des obligations d'investissement et des durées d'amortissement induites, la convention est consentie pour une durée de 30 années,

**PORTE A LA CONNAISSANCE ET DONNE LECTURE** au *Conseil Municipal* de l'avis positif de la Commission de délégation de service public du Groupement d'autorités concédantes sur la candidature et l'offre de la S.P.L. Trio. L'avis en date du 8 juin 2022 est annexé à la présente délibération.

**INVITE le *Conseil Municipal* :**

- à approuver le projet de convention de délégation de service public à établir avec la S.P.L. Trio Pyrénées ;
- à autoriser Monsieur Jérémy LAUBRAY à signer le contrat de délégation de service public

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Vu** les dispositions des Articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'exposé de Monsieur Jérémy LAUBRAY,

**Vu** l'avis de la Commission de délégation de service public du Groupement d'autorités concédantes en date du 8 juin 2022 ;

**Vu** projet de convention de délégation de service public annexé à la présente délibération,

- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public à intervenir avec la S.P.L. Trio Pyrénées,
- **D'AUTORISER** Monsieur Jérémy LAUBRAY à signer ledit contrat de délégation de service public et tous actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Copie certifiée conforme

Fait à Formiguères, le 16 juin 2022

Le Maire  
P. PETITQUEUX

